



## Retraction de souscription à une offre

Par **laura**, le **17/11/2009** à **12:49**

Bonjour,

Il y a 1 semaine environ mon fournisseur de téléphonie mobile m'a contacté par téléphone pour savoir si j'étais satisfaite de leur prestation. Ensuite il me propose une offre en me précisant que je me réabonne pour 12 mois. Offre que j'accepte mais sans faire attention car j'étais préoccupée. Mais le vendeur me précise que je vais recevoir une lettre de confirmation à la maison et que je dispose d'un droit de rétractation si je change d'avis. J'ai reçu cette lettre vendredi, ayant eu un week end très chargé j'ai appelé mon fournisseur aujourd'hui pour me rétracté et la on me dit que le délai de rétractation est fini que je dois continuer à payer cet abonnement pendant 12 mois, or j'ai déjà pris un autre abonnement. Que puis je faire? y a t il des solutions pour arrêter ce premier abonnement sans avoir à payer les 12 mois. 0 partir de quand ce délai de rétractation prend il effet?